

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 22 décembre 2016 portant affectation à la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Pascal LOSTE, contrôleur général de 2<sup>e</sup> classe, est affecté à la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 22 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*La chef du service  
du contrôle général économique et financier,*  
I. ROUX-TRESCASES